



Club des Utilisateurs des logiciels Sedit MArienne

**Bulletin de participation aux journées du CUSMA  
07, 08 OCTOBRE 2021 à METZ METROPOLE**







A retourner par e-mail à :

M. Christian TROUILLOUD – [ct24perso@hotmail.com](mailto:ct24perso@hotmail.com) - ☎ : 06 58 79 32 74

Collectivité de :

Adresse :

Personnes à prévoir :  & 

<u>Noms des participants</u>	RH FI SI ATAL	 nuitée du 06/10	 nuitée du 07/10	 07/10 midi	 07/10 soirée de Gala	 08/10 midi	 (*) 08/10 Panier repas	<b><u>Votre mail</u></b>

(\*) : Des paniers repas seront prévus pour les personnes qui souhaitent partir en fin de matinée

Le programme est en cours de réalisation. Il vous sera communiqué le plus rapidement possible. Réservez dès à présent, pour que les bénévoles puissent organiser au mieux ces journées dans les meilleures conditions pour vous accueillir sur le site de METZ METROPOLE pour ce 30<sup>ème</sup> congrès.

Le CUSMa prend en charge tous les repas du midi et la soirée de Gala ainsi que les animations et visites prévues sur les différents sites. Concernant les nuitées celles-ci sont à la charge de votre collectivité selon les modalités du décret en vigueur soit :

- Indemnité de repas : 17,50 €
- Indemnité de nuitée (villes ou Métropole > à 200 000 habitants) : 90 €

Le CUSMa vous facture les nuitées et en cas de dépassement du forfait assure la différence.

Les protocoles sanitaires seront applicables selon les décrets gouvernementaux en vigueur et les modalités vous seront communiquées 15 jours avant votre déplacement au congrès.